

Paiement fractionné en 3 fois

(Pour information)

Le paiement fractionné en 3 fois est autorisé uniquement via le site internet et à partir d'un montant de 60 € pour toute inscription avant le 30/09/2022 de l'année scolaire en cours.

Type d'abonnement	1 ^{ère} mensualité	2 ^{ème} mensualité	3 ^{ème} mensualité
Pass scolaire sans RTM	Prélèvement le jour de l'inscription : 50%	Prélèvement le 8 du mois M+1 : 25%	Prélèvement le 8 du mois M+2 : 25%
Pass scolaire avec RTM	Prélèvement le jour de l'inscription : 40%	Prélèvement le 8 du mois M+1 : 30%	Prélèvement le 8 du mois M+2 : 30%
EXEMPLE			
Pass scolaire sans RTM 60€	05/07/2022 : paiement 30€	08/08/2022 : paiement 15€	08/09/2022 : paiement 15€
Pass scolaire avec RTM 220 €	05/07/2022 : paiement 88€	08/08/2022 : paiement 66€	08/09/2022 : paiement 66€

Si la carte bancaire utilisée a été mise en opposition entre le 1^{er} paiement et les deux autres mensualités, la famille doit impérativement contacter l'Administration Scolaire par mail à transports.scolaires@ampmetropole.fr ou le signaler. L'Administration Scolaire contactera la famille et renverra par mail, un paiement sur la nouvelle carte bancaire.

En cas de mensualité impayée, l'Administration Scolaire relancera la demande de paiement **UNE SEULE FOIS**. Si cette tentative échoue, l'Administration Scolaire résiliera l'abonnement aux transports de l'élève.

L'Administration Scolaire se réserve le droit de supprimer ce service de paiement fractionné en ligne à tout moment en cas de problème.